



Procédure d'adhésion à Pyrène64.

Vous souhaitez adhérer à Pyrène64. Nous vous recommandons de prendre contact avec le club via sa messagerie pyrene64.contact@gmail.com pour vous présenter et poser toutes les questions auxquelles cette page d'accueil n'a pas répondu. Nous vous rappelons que le club offre la possibilité de participer à 3 randonnées avant d'adhérer afin de confirmer la bonne adéquation entre le futur adhérent et Pyrène64.

Nous vous demandons de lire attentivement le [Règlement des sorties](#) pour connaître le fonctionnement du club (à télécharger).

Notre club est affilié à la FFRP qui fournit une assurance très complète et parfaitement adaptée à la pratique de la randonnée en montagne. C'est pourquoi, outre la cotisation au club, vous devrez payer la licence FFRP.

Voici les documents nécessaires pour matérialiser votre adhésion :

[Formulaire d'adhésion](#) (à télécharger, imprimer et remplir).

Pour les nouveaux adhérents : certificat médical de non contre-indication à la randonnée en montagne rempli par votre médecin. Ce certificat est obligatoire pour votre première adhésion ou si, ancien adhérent, vous n'avez pas randonné pendant 2 saisons.

Pour les anciens adhérents : Attestation relative au questionnaire de santé (à télécharger, imprimer et remplir). Les anciens adhérents doivent prendre connaissance du questionnaire de santé (à télécharger). S'ils répondent « oui » à au moins une question, la consultation d'un médecin est recommandée, mais le certificat médical n'est plus obligatoire. Le questionnaire de santé est personnel et ne doit pas être joint au dossier.

Chèque unique correspondant au paiement de votre cotisation au club, de votre licence et de l'abonnement facultatif à Passion Rando.

Vous pouvez remettre votre dossier complet à un des responsables du club pendant une randonnée ou l'expédier à Irène JOSEPH, 30 chemin des Vignes, 64140 Lons.

Votre adhésion ne sera effective que lorsque votre dossier complet aura été transmis à Irène.